

19 JUIN 2023

Rouen, lundi 19 juin 2023

Affaire suivie par Aurélia VAN DUFFEL
Technicien sanitaire
Direction de la santé publique
Pôle santé environnement
Unité départementale de la Seine-Maritime
Mél. : aurelia.vanduffel@ars.sante.fr
Tél. : 02.32.18.32.61

DDTM de Seine-Maritime
BADS – Pôle de Dieppe
61 route du Vallon
BP 227
76203 DIEPPE Cedex

À l'attention de William MICHEL

Réf. : m:\dsp-direction-sante-publique\dsp-sante-environnement\ud-76\env-ext\jah\200_icpe\pc_indus\photovoltaïque\notre dame de bliquetuit\fransol\avis_ars_fransol_notre dame de bliquetuit_2023.docx

Objet : PC 76473 23 L0001 – Centrale photovoltaïque au sol – Notre-Dame-de-Bliquetuit

Le pétitionnaire sollicite l'autorisation de créer un parc photovoltaïque au sol de 20100 panneaux pour une puissance totale de 11,05 MW, sur la commune de Notre-Dame-de-Bliquetuit, au Clos Hamelin, sur les parcelles cadastrées ZC n°45, 12 et 23.

Le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection de captage d'eau exploité pour la production d'eau potable.

Il n'est pas situé au droit d'un site pollué référencé malgré l'ancienne activité de carrière.

Dans l'étude d'impact fournie par le pétitionnaire, les facteurs de risque potentiels pour la santé publique sont recensés et notamment les champs électromagnétiques (CEM), le bruit et la qualité de l'air. Leurs effets potentiels sur la santé sont développés et étayés selon les études et la littérature à disposition.

Aussi j'émet un avis favorable à ce permis.

Le présent avis ne concerne que l'application des dispositions relatives à l'hygiène publique et ne préjuge en aucune manière des autorisations éventuelles à obtenir au titre d'autre réglementation.

Pour le directeur général
de l'Agence régionale de santé,
L'ingénieur d'études sanitaires,



Emmanuelle MARTIN